

Q. " A l'heure qu'il est, vous n'avez ni contrat, ni contrôle?"

R. " Ni contrat, ni contrôle. J'ai suggéré aux avocats qu'on leur offre " le prix de l'ancien contrat."

La Ville a reçu un compte de la compagnie pour éclairage; le comité du feu et de l'éclairage a référé les comptes à monsieur Parent, pour les vérifier; il a fait rapport qu'il a suggéré de nommer une sous-commission, composée de lui-même et du contrôleur, pour faire cette vérification, ou de soumettre les comptes à un comité d'experts. La commission a fait rapport au Conseil, et le Conseil a laissé le rapport sur la table.

La compagnie charge \$102.00 par lampe par année; elle chargeait \$60.00 par l'ancien contrat. La Ville est poursuivie par la compagnie pour \$80,378.-38, qui est le compte de la compagnie pour 6 mois. En outre, la Ville a reçu un compte de \$12,837.10 pour le mois de juillet. Chaque mois, le prix varie.

Monsieur Walbank, le vice-président de la Montreal Light, Heat and Power Company, jure qu'à un moment donné, sa compagnie a offert de laisser la décision de la question de l'éclairage au maire, au trésorier et au contrôleur de la Cité, mais la Ville a refusé disant que le maire ne consentirait pas. (Vol. 55, p. 88). La Ville a été menacée d'être privée de lumière, (p. 89).

Monsieur Walbank, jure, qu'avant les dernières élections municipales de 1908, l'échevin Larivière est allé à son bureau lui demander une souscription de \$10,000.00 pour aider à l'élection de dix échevins, dont il lui a donné la liste, que monsieur Walbank a ensuite déchirée.

C'était l'intervalle du temps entre la production des soumissions pour l'éclairage et leur ouverture, (pp. 90-92).

L'échevin Larivière jure positivement qu'il n'a jamais demandé pareille souscription à monsieur Walbank, et qu'il ne lui a pas donné une liste d'échevins.

C'est toute la preuve qui a été faite à ce sujet, et je ne puis décider entre ces deux témoignages contradictoires, qui pour les fins de cette enquête, se valent et s'annulent.

Le 13 septembre 1909, la veille de la clôture de cette enquête, à l'occasion d'une entrevue donnée par monsieur Walbank à un reporter du Standard, dans laquelle monsieur Walbank aurait dit que la rumeur publique mentionnait les noms de plusieurs échevins qui s'étaient enrichis malhonnêtement au Conseil de Ville de Montréal, les avocats des citoyens ont examiné monsieur Walbank, qui n'a certainement pas justifié les assertions qu'il avait faites au reporter du Standard, monsieur Latton, (Vol. 57). Cet incident a provoqué l'examen de plusieurs témoins, au sujet de l'octroi du contrat d'éclairage à la Montréal Light, Heat and Power Company, en 1901.

L'échevin Clearihue a juré qu'à cette époque, il avait été approché par deux personnes, de la part de la compagnie, monsieur Porcheron et monsieur Mark Workman, qui lui auraient offert, le premier des parts acquittées dans